



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Mairie de SAGY

Val-d'Oise

## Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 9 avril 2021

Arrondissement de  
Pontoise

Canton de  
VAUREAL

Commune du  
Parc naturel régional  
du Vexin français

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Dominique PAPILLON, Alain BEZARD, Annick CRECY, Régis RICORDEAU (arrivée à 18h09), Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Geoffrey GIRARD, Sophie DE SMEDT, Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE.

Absent Excusé : Agnès SAGUET donne pouvoir à Clémence MARCHAND.

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-huit heures.

### Demande de la tenue de séance à huis clos

En raison du contexte sanitaire, le Maire demande la tenue de la séance à huis clos dans les conditions de l'article L 2121-18 du CGCT.

La demande de la tenue de la séance à huis clos est votée à la majorité avec 13 voix pour et 1 abstention (Sylvie DUFLOT).

### Election du secrétaire de séance

Clémence MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 15 janvier 2021 (arrivée de Régis RICORDEAU)

Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 15 janvier 2021. Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

### Vote du Compte Administratif 2020 et affectation du compte de résultat

Point présenté par Guy PARIS

Guy PARIS, Maire, présente aux membres du conseil municipal, le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin et dont les résultats sont les suivants :

### Section de fonctionnement :

Excédent 2019 reporté	135 686.94 €
Recettes 2020	871 614.26 €
Dépenses 2020	750 240.37 €
Excédent 2020	257 060.83 €

### Section d'investissement

Déficit 2019 reporté	30 138.81 €
Recettes 2020	166 021.42 €
Dépenses 2020	290 360.20 €
Déficit 2020	154 477.59 €

Soit un excédent global de clôture 2020	102 583.24 €
--	--------------

Le Maire désigne Dominique PAPILLON, adjoint, en tant que président de séance et quitte la salle durant le vote du compte administratif par les élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-14,

Dominique PAPILLON demande au Conseil Municipal, d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion 2020 établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec quatorze voix pour, vote le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 257 060.83 €, le conseil municipal décide, avec 15 voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessous :

Section de fonctionnement – Résultat CA 2020	257 060.83 €
Section d'investissement – Résultat CA 2020	-154 477.59 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2020)	102 583.24 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

Dépenses d'investissement - RAR fin 2020 à reporter sur BP 2021	0.00 €
Recettes d'investissement RAR fin 2020 à reporter sur BP 2021	0.00 €
Solde des restes à réaliser N-1	0.00 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice  
2020 :

Besoin de financement N-1	154 477.59 €
---------------------------	--------------

Décide de reprendre les résultats

<u>Investissement</u>	
Article 001 – Résultat d'investissement reporté –	-154 477.59 €
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	154 477.59 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1	102 583.24 €

## Approbation du Compte de Gestion 2020

Guy PARIS, Maire, présente aux membres le compte de gestion 2020 établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin, conforme au compte administratif 2020 de la commune et dont les résultats sont les suivants :

### Section de fonctionnement :

Excédent 2019 reporté	135 686.94 €
Recettes 2020	871 614.26 €
Dépenses 2020	750 240.37 €
Excédent 2020	257 060.83 €

### Section d'investissement :

Déficit 2019 reporté	30 138.81 €
Recettes 2020	166 021.42 €
Dépenses 2020	290 360.20 €
Déficit 2020	154 477.59 €

Soit un excédent global de clôture 2020	102 583.24 €
---	--------------

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020, établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020, établi par le receveur de la trésorerie de Magny en Vexin, conforme au compte administratif de la commune.

## BUDGET PRIMITIF 2021

### Vote des subventions communales aux associations

Point présenté par Annick CRECY

Les membres du comité des finances ont examiné les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2021, et proposent au Conseil municipal les attributions suivantes :

		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Gymnastique volontaire	250 €	15		
Tennis Club de Sagy	500 €	15		
Amicale des Anciens Combattants	150 €	13	2 (Dominique PAPILLON, Daniel DEVAUCHELLE)	
Les Moissonneurs	150 €	15		
Les Moissonneurs – Fête de la Moisson	350 €	15		
La Gaule de Sagy	150 €	13		2 (Jean-Philippe WORMS, Régis RICORDEAU)
Le Petit Journal de Sagy	350 €	14	1 (Guy PARIS)	
Marelle et Baskets	4 000 €	15		
Marelle et Baskets – Automne Toussaint	1 500 €	15		
Association des Parents Représentant les Ecoles de Sagy	250 €	15		
Syndicat des propriétaires de Chasse	250 €	15		
Les Copains de Sagy (en cas de manifestations)	150 €	15		
Amicale du Personnel Communal de Sagy	2600 €	15		
<b>Total</b>	<b>10 650 €</b>			

## Présentation du budget primitif 2021

### Vote des taxes communales 2021

Point présenté par Guy PARIS

Guy PARIS, Maire, précise que les recettes fiscales inscrites à la proposition de budget primitif 2021 correspondent à l'état de notification reçu des services fiscaux

A partir de cette année, la taxe foncière bâti du département (17.18%) vient s'ajouter au taux communal (10.27%) soit un nouveau taux de 27.45 %.

Comme tenu de notre faible capacité d'autofinancement et des nombreux travaux d'investissement à réaliser au cours des prochaines années, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter de 6 % le nouveau taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie soit respectivement 29.10 % (au lieu de 27.45 %) et 42.82% (au lieu 40.40 %).

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ces taux de taxes directes communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'augmentation de 6 %.

Le taux de la taxe foncière bâtie passe donc à 29.10 % et celui de la taxe non bâtie à 42.82 %.

**Suite à ce vote concernant les taxes, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif 2021 comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses :**

011 – Charges à caractère général	247 716.00
012 – Charges de personnel	331 050.00
014 – Prélèvement GIR	127 401.00
65 – Autres charges de gestion courante	<u>84 336.32</u>
66 – Charges financières	7 200.00
022 – Dépenses imprévues	<u>52 342.03</u>
023 – Virement à la section d'investissement	<u>94 000.00</u>
	944 045.35

##### **Recettes :**

002 – Excédent reporté	102 583.24
013 – Atténuations de charges	<u>0.00</u>
70 – Produit des services	51 809.60
73 – Impôts et taxes	570 628.00
74 – Dotations et participations	166 676.27
75 – Autres produits de gestion courante	41 933.24
76 – Produits financiers	15.00
77 – Produits exceptionnels	<u>10 400.00</u>
	944 045.35

## **Section d'investissement :**

### **Dépenses :**

001 – Déficit antérieur reporté	154 477.59
020 – Dépenses imprévues	6039.99
16 – Remboursement d'emprunt	<u>109 250.00</u>
21 – Immobilisations corporelles	<u>137 816.93</u>
	407 584.51

### **Recettes :**

021 – Virement de la section de fonctionnement	94 000.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	185 294.22
13 - Subventions	<u>48 290.29</u>
16 - Emprunts	<u>80 000.00</u>
	407.584.51

### **Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour travaux d'investissement**

Point présenté par Guy PARIS

Pour financer le programme de travaux d'investissement inscrit au BP 2021, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 80 000 €.

Le maire propose de donner suite favorable à l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 80 000 € sur 20 ans, au taux de 0.73 % avec un remboursement trimestriel, pour financer les travaux d'investissement 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement, avec 15 voix pour un emprunt de 80 000 € afin de financer une partie des dépenses d'investissement 2021.

### **Demande de subvention DETR 2021 : Acquisition de matériels informatiques et logiciels de dématérialisation et de travail à distance**

Point présenté par Alain BEZARD

Il est proposé de présenter un projet de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2021.

Par la circulaire préfectorale, il apparait que ce projet peut bénéficier d'une subvention de 45 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique que la demande porte sur :

- l'acquisition de 3 postes informatiques, 1 pc portable et l'installation du logiciel comptable, paie, état civil en mode hébergé et l'installation d'un module de dématérialisation des actes (délibération, budget).

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer en Préfecture une demande de Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR).

### **Demande de subvention DETR 2021 : Toiture de la nef de l'église Saint-Sulpice**

Point présenté par Alain BEZARD

Il est proposé de présenter un projet de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2021.

Par la circulaire préfectorale, il apparait que ce projet peut bénéficier d'une subvention de 45 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique que la demande porte sur :

- la réfection complète de la toiture la nef de l'église Saint-Sulpice qui doit faire l'objet de travaux pour un montant de 192 785.18 € HT.

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer en Préfecture une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

#### **Demande de subvention auprès du PNR du Vexin**

Point présenté par Alain BEZARD

Alain BEZARD propose de solliciter auprès du Parc Naturel Régional du Vexin français, une subvention pour la restauration de la Piéta du Grand-Mesnil

Le montant des travaux est estimé à 4 842 € HT pour la restauration de la Piéta. Un autre devis sera ajouté pour la remise en état de la niche (en attente de chiffrage).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de subvention auprès du Parc Naturel régional du Vexin français.

#### **Modification des statuts du SIERC**

Point présenté par Dominique PAPILLON

Lors de la séance du comité syndical Intercommunal du 25 janvier 2021, le SIERC a voté la modification de ses statuts qu'il convient d'approuver par délibération sous trois à compter de la notification reçue par courriel en mairie le 18 mars 2021.

La modification porte sur l'article 6, nombre de délégué Titulaire et Suppléant.

De deux délégués titulaires et deux suppléants, cela passe à un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIERC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIERC.

#### **Nomination au SIERC d'un délégué titulaire et d'un suppléant**

Point présenté par Dominique PAPILLON

Suite à la modification des statuts du SIERC, il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme :

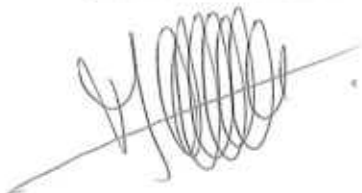
- délégué titulaire : Daniel DEVAUCHELLE

- délégué suppléant : Guy PARIS

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 19h30.

Fait à Sagy, le 17 avril 2021

Le secrétaire de séance,  
Clémence MARCHAND



Le Maire,  
Guy PARIS



CM